

RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS

DSPS PRÉSCOLAIRE 5 ans

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

6. Première communication écrite

Au plus tard, le 15 octobre 2024

7. Bulletins

1^{re} étape Premier bulletin transmis **au plus tard le 14 novembre 2024**

2^e étape Deuxième bulletin transmis **au plus tard le 14 mars 2025**

3^e étape Troisième bulletin transmis **au plus tard le 27 juin 2025**

Voici les énoncés qui décrivent l'état de développement des compétences :

Étape 1	Étape 2	Étape 3
L'élève se développe très bien au regard de la compétence visée.	L'élève se développe très bien au regard de la compétence visée.	L'élève se développe très bien au regard de la compétence visée.
L'élève se développe adéquatement au regard de la compétence visée.	L'élève se développe adéquatement au regard de la compétence visée.	L'élève se développe adéquatement au regard de la compétence visée.
L'élève se développe avec certaines difficultés au regard de la compétence visée.	L'élève se développe avec certaines difficultés au regard de la compétence visée.	L'élève se développe avec certaines difficultés au regard de la compétence visée.
L'élève se développe avec des difficultés importantes au regard de la compétence visée.	L'élève se développe avec des difficultés importantes au regard de la compétence visée.	L'élève se développe avec des difficultés importantes au regard de la compétence visée.

Sur la page suivante, vous trouverez la description des cinq compétences développées et évaluées au préscolaire.

L'évaluation portera sur les compétences suivantes selon la fréquence indiquée.

Domaines	Compétences (Libellées au bulletin)	Axes de développement	Étapes auxquelles sont évaluées les compétences			Modalités d'évaluation
			1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	
Physique et moteur	Accroître son développement physique et moteur	Développement de la motricité et de saines habitudes de vie	X	En observation	X	L'observation est le moyen privilegié et porte sur des attitudes, des comportements, des démarches, des stratégies et des réalisations. L'enseignant(e) recueille des données sur le développement des cinq compétences :
Affectif	Construire sa conscience de soi	Développement de la connaissance de soi et du sentiment de confiance en soi	En observation	X	X	✓ En laissant des traces sur les réalisations des élèves; ✓ En invitant les élèves à s'exprimer ou à s'autoévaluer lors de certaines activités et réalisations;
Social	Vivre des relations harmonieuses avec les autres	Développement de l'appartenance au groupe et des habiletés sociales	X	En observation	X	✓ En observant les enfants lors des activités dirigées, des jeux libres pour recueillir de l'information sur le processus et sur les réalisations;
Langagier	Communiquer à l'oral et à l'écrit	Développement du langage oral et du langage écrit	En observation	X	X	✓ En interprétant les données recueillies en fonction des critères d'évaluation, en tenant compte des facteurs externes et propres au vécu de l'élève.
Cognitif	Découvrir le monde qui l'entoure	Développement de la pensée et des stratégies	En observation	X	X	